



## Note à propos de la circulaire n°2018-11 du 12-9-2018 L'éducation à la sexualité

---

Cette circulaire annule et remplace la circulaire n° 2003-027 du 1<sup>er</sup> février 2003. Tout comme la précédente, **elle ne s'applique pas aux établissements privés sous contrat**. Néanmoins, l'Enseignement catholique est résolument engagé sur la question de **l'Éducation affective relationnelle et sexuelle** et souhaite apporter sa contribution, au service de l'éducation globale de la personne. La lecture de la circulaire permet de faire ressortir les points suivants :

Tous les **éléments nouveaux** de la circulaire répondent à l'évolution du **contexte sociétal** : insistance sur la liberté et l'égalité homme/femme, la laïcité et la neutralité, la prévention concernant le mésusage des réseaux sociaux, le cyber harcèlement, la pornographie, la lutte contre les IST, VIH-SIDA, grossesses précoces, la prévention des violences sexistes et sexuelles en écho à la Loi sur les violences sexistes et sexuelles de juillet 2018.

Si tous ces objectifs sont très importants et doivent être traités, l'Enseignement catholique insiste toutefois sur le sens à donner à la dimension sexuée du corps, à la notion de projet de vie, de choix et d'engagement.

**Le cadre éthique et déontologique** s'appuie sur les valeurs de liberté et d'égalité, valeurs de la République. Appliquées à l'éducation à la sexualité, ces valeurs méritent approfondissement et nuances notamment concernant l'égalité homme-femme selon le champ dans lequel on se situe. La circulaire insiste pour combattre les préjugés (en vue de lutter contre les discriminations, les violences sexistes) et sur la notion d'exemplarité quant à la mixité, l'égalité, les violences sexistes et sexuelles. Elle invite à l'acceptation des différences, en particulier l'orientation sexuelle (homosexualité, trans sexualité). L'Enseignement catholique préconise de travailler cette question sous l'angle de la dignité et non comme une alternative dans le paysage de la sexualité.

Le terme **fraternité** est absent du texte dans lequel on trouve ceux de laïcité et de neutralité. L'Enseignement catholique redit sa mission qui est l'accueil de tous (art 38 du statut de l'EC) et affirme sa volonté d'éduquer à la lumière de l'anthropologie qui est la sienne, attachée à la liberté des consciences et à l'écoute des croyances dans leur diversité (art 37).

La circulaire précise la nécessité de discernement, de confiance, de respect des consciences, de prise de recul des intervenants et rejoint en cela le texte d'orientation « L'éducation affective relationnelle et sexuelle dans les établissements catholiques » publié en 2010 par le Sgec ; de même le rappel de la responsabilité éducative de l'établissement et de tous ses membres, en lien avec les parents.

Concernant la **vision de la sexualité et de son éducation**, la circulaire propose de commencer à l'école élémentaire mais « *sans dimension sexuelle sensu stricto* », « *la compréhension de la sexualité et des comportements sexuels ne commençant qu'à l'adolescence* ». L'Enseignement catholique affirme que les enfants en tant qu'êtres sexués sont concernés par l'EARS dès la maternelle, (1<sup>er</sup> lieu de socialisation). Au gré des occasions de vie de la classe (questions d'intimité, de relations garçon/fille, gestion des émotions et des sentiments, premiers questionnements sur la naissance etc...), la maternelle est un lieu idéal pour poser les premiers repères. L'EARS concerne tous les âges depuis la maternelle jusque dans l'enseignement supérieur, avec un discours adapté et nuancé.

Au collège et au lycée, le MEN préconise un important travail de prévention (réseaux sociaux, cyber harcèlement, pornographie...) et prévention IST VIH SIDA Grossesses précoces. La progression des IST et la non diminution des grossesses précoces sont des questions de santé publique. L'Enseignement



Catholique y est sensible. Il est impératif que les professeurs de SVT puissent mettre en œuvre les parties de programme dédiés à ces questions. Pour autant chacun sait qu'il ne suffit pas d'être informé pour adopter le comportement adapté. Le volet sanitaire où SVT, sciences médico-sociales, prévention santé environnement sont convoqués, risque de réduire l'éducation à la sexualité à ces seuls champs par facilité (avec mise à disposition de dépliants, affichage, n°s verts).

L'Enseignement catholique souhaite aller plus loin et développer tous les champs de la personne et en particulier du côté du sens (projet de vie, spiritualité) afin de permettre de grandir en humanité et que chacun puisse répondre librement à sa vocation.

### Contenus

Répartis en 3 champs : biologique, psycho-émotionnel, juridique et social, le Ministère réaffirme les 3 séances par an par classe. L'enseignement catholique s'associe à cette recommandation à condition que cela n'occulte pas la vie quotidienne dans l'établissement qui porte l'essentiel des messages à transmettre, et que ces séances ne se substituent pas au rôle de l'enseignant qui travaille à partir **des programmes scolaires**. Sous la responsabilité du Chef d'Etablissement, des intervenants formés peuvent être associés. Un dispositif en binôme est préconisé.

Au collège et au lycée, rappel du CESC (Commission d'éducation à la santé et à la citoyenneté), avec un rendu compte annuel (sans obligation pour l'enseignement catholique mais souhaitable).

Les contenus sont abordés de façon pluridisciplinaire s'appuyant sur des compétences complémentaires, avec un souci de cohérence et de coordination.

L'Enseignement catholique fait de l'Évangile, une référence constante en matière d'éducation et de relation, que l'on soit croyant ou pas.

Les sujets d'ordre privé sont abordés hors de la classe, dans des espaces dédiés avec des personnes formées à l'écoute (voir aussi Programme de Protection des Publics Fragiles juin 2018).

Enfin la circulaire préconise d'aborder les questions sociétales sensibles du point de vue du droit. L'Enseignement Catholique pense intéressant d'aborder aussi ces questions du côté éthique et philosophique avec les élèves les plus âgés.

### La formation

La circulaire aborde cette question pour les intervenants sans préciser ni le nombre d'heures, ni les contenus, ni la question de la supervision, ni la question des moyens qui y seront consacrés.

Le texte prévoit une sensibilisation des personnels et des enseignants aux violences sexistes et sexuelles et à une formation des élèves au respect du non-consentement.

Des outils sont annoncés.

Un appel explicite est lancé aux Agences Régionales de Santé et aux collectivités territoriales en fonction des diagnostics territoriaux.

### Place des parents

Proposition d'une mallette des parents pour ouvrir la possibilité de temps d'échanges sans autre précision.

Josiane Hamy  
Département Education SGEC  
Responsable du dossier EARS